

Sommaire

> Editorial du maire	Page 3
➤ Urbanisme	Page 4
> Environnement	Pages 5 et 6
➤ Budget Eau 2012 / Budget Assainissement 2012	Page 7
➤ Budget 2011 / Budget 2012	Pages 8 et 9
> Animation et vie du village	Pages 10 et 12
➤ Social	Page 13
➤ Informations diverses	Pages 14 et 15
➤ Le Prieuré et les Seigneurs de Saint-Loup	Page 15



Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur,

Même si l'été n'est pas vraiment au rendez-vous, pour l'instant du moins, l'arrivée des vacances est bienvenue pour tous, petits et grands.

Cette année 2012 gardera l'emprunte de deux scrutins majeurs pour la France, l'élection du nouveau Président de la République et celle des députés. Dans notre secteur nord de la Haute-Saône, la fusion des circonscriptions 2 et 3 ont abouti à l'élection de M. Michel VILLAUME, Maire d'Héricourt. Même s'il n'entre pas dans mes habitudes de donner un avis, dans le cadre de mes fonctions de maire, je tiens à souligner que nombreux et très majoritaires sont les électeurs de notre ancienne circonscription, qui ont souhaité garder Michel RAISON comme Député. Non pas spécialement pour des appartenances politiques, mais pour la qualité de son travail, sa disponibilité et son humanité auprès de tous, sa

pugnacité dans les grands dossiers à défendre pour la Haute-Saône (lignes LGV, Paris-Bâle, routes à 2 fois 2 voies.... reconnaissance des bouilleurs de cru, nouvel abattoir départemental....). Dans notre secteur rural durant dix ans, ce grand défenseur de l'agriculture va nous manquer. Souhaitons que notre nouveau député portera un regard et une action efficaces sur notre axe « Luxeuil-St Loup-Vauvillers »!

Comme je vous l'avais annoncé précédemment, *le nouveau périmètre communautaire*, entre le Val de Semouse, et les deux communautés de communes du canton de Vauvillers est désormais quasiment bouclé. Trois réunions de concertation ont eu lieu (une sur chaque communauté, dont Fontaine-les-Luxeuil), avec les conseillers municipaux de l'ensemble des communes de ce futur périmètre, soit plus de 40 au total. D'ici le mois de septembre, une synthèse des atouts, mais aussi des faiblesses de nos territoires sera présentée à l'ensemble des élus. La prochaine étape devra concerner l'élaboration de nouveaux statuts et des compétences, ainsi que la définition du mode de gouvernance.

Dans quelques jours, *les travaux de voirie pour l'aménagement de notre centre bourg vont débuter.* La gêne inévitable occasionnée à cet effet sera de courte durée : quinze jours à trois semaines, sauf incidents majeurs ! D'avance, nous vous remercions pour votre indulgence.

Bien entendu, comme chaque année en cette saison, *j'en appelle à votre citoyenneté*, dans vos activités extérieures, (feux de jardin interdits), avec vos animaux domestiques, les bruits et nuisances de tous ordres, gênants pour vos voisins...J'en appelle également au respect de certains jeunes gens vis-à-vis des adultes et surtout des personnes âgées, au respect des biens et des personnes en général. Le vandalisme et le saccage du mobilier urbain et des immeubles communaux est scandaleux, car financé par vos impôts. Je possède une liste de noms. Certains parents sont avertis, et j'espère que la salle polyvalente, la nouvelle école maternelle, le cimetière, la place de la mairie, la discothèque....ne seront pas, une fois de plus, le théâtre de *comportements inadmissibles*. Je suis ferme sur ce terme, même si je n'ai pas oublié que la jeunesse en vacances a le droit de se rassembler et de se distraire!

Bonnes vacances à chacun de vous,

Bien cordialement.

Votre dévoué Maire, Marie-Odile HAGEMANN

No Hajawaun

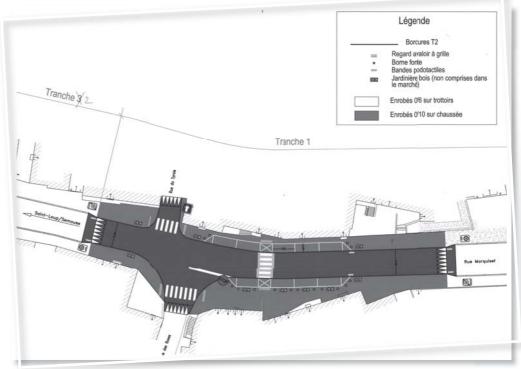
Urbanisme.e

> Travaux dans le centre village ...

Après avoir réparé le pont de la papeterie sur le budget de l'année dernière, nous allons, durant ces deux mois d'été, restructurer et réorganiser le centre de notre village.

Cette opération consiste à refaire la route et les trottoirs devant les commerces (entre le carrefour de la rue Marquiset et la route du Beuchot et jusqu'après le carrefour de la rue Marquiset et de la rue des roses (voir plan cijoint).

Pour cela nous allons réduire la largeur de la route à 5 m 50



et installer un « plateau de ralentissement » afin de limiter la vitesse des automobilistes. Enfin, les trottoirs seront reprofilés pour assurer une plus grande sécurité des piétons et une meilleure répartition du stationnement des voitures. Le coût de cette intervention est de 65 370 € qui sera subventionné à 12 276 €.

Une tranche suivante est prévue pour continuer cette opération sur la rue Marquiset, avec la mise en place d'un deuxième plateau de ralentissement au niveau de la place de la mairie.

Au final, toute cette portion du village sera une zone de circulation à 30 km/h, ce qui permettra de supprimer les feux tricolores.

Ces travaux vont occasionner des nuisances sonores et des perturbations de circulation. Nous comptons sur votre bonne compréhension !

> Entretien de la voirie et des chemins communaux ...

Comme chaque année, nous prévoyons une partie du budget (environ 15 000 €) pour l'entretien de la voirie du village.



Par ailleurs, une partie des chemins appartient à l'association foncière (AF), qui a été créée suite au remembrement. Le fauchage et une partie de l'entretien de ces chemins sont assurés par la municipalité. Cependant, il faut savoir que l'entretien de ces chemins de l'AF est normalement dévolu à l'association.

Les chemins en forêt ne font pas partie de l'association foncière. Les travaux en forêt et le débardage de l'affouage ont, à certains endroits, détérioré des chemins forestiers. Nous comptons sur le bon sens des affouagistes pour apprécier l'opportunité (météo favorable) pour sortir leur bois sans détruire ces chemins et dans le respect de la nature.

Environnement

Nettoyage de notre village :

Malgré un rassemblement matinal, par un temps maussade et pluvieux, trente-cinq bénévoles se sont retrouvés le 21 avril 2012 pour nettoyer toutes les rues, les routes d'accès, les places et les secteurs de notre village. Une partie des associations était représentée : « Entre nous les aînés » les chasseurs, les donneurs de sang, le badminton, les pompiers, quelques élus et des employés municipaux. La présence d'une dizaine de jeunes du village a été très appréciée. Merci à tous ces participants !

Une tonne et demi (1,500 T) de déchets a été ramassée, négligemment abandonnée par des citoyens peu soucieux de la qualité environnementale. Cette opération, menée dans la bonne humeur, sera renouvelée chaque année et nous comptons déjà sur votre participation pour 2013.





> Suppression d'arbres dans le village

Les deux arbres du cimetière se sont développés de façon importante. Les racines soulèvent les pierres tombales, les chutes de branches résineuses salissent les tombes. Plusieurs familles, dont les tombes se situent sous les arbres, nous ont demandé de les couper. Malgré l'ombre procurée, nous avons décidé de couper ces deux arbres cet été.

Les deux arbres situés de chaque coté le la Vierge rue Marquiset, présentent des risques de chute. Ils seront également coupés à l'automne.

> Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères n'aura pas lieu à Fontaine le mercredi 15 août, mais sera avancé au lundi 13 août 2012.





L'espace Info Energie en Franche-Comté: des conseils neutres et gratuits sur l'énergie

L'espace Info Energie de Haute-Saône est un service financé par la direction régionale Franche-Comté de l'ADEME et la Région Franche-Comté.

L'espace Info Energie vous renseigne de façon neutre, objective et gratuite sur vos projets:

- d'isolation et plus globalement d'amélioration de la performance énergétique du logement (ventilation, étanchéité, Bâtiment Basse Consommation BBC ...),
- de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire,
- d'installation utilisant des énergies renouvelables (bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque...),
- d'économie d'eau et d'énergie en général.

L'espace Info Energie peut vous renseigner sur les techniques existantes, les aides possibles, le choix des professionnels, la priorisation des travaux....

• Pour contacter cet espace :

Tél.: 03 84 92 15 29 du lundi au vendredi de 13 h 45 à 17 h 30.

Courriel: adera.infoenergie@orange.fr

• Pour les rencontrer :

- dans les locaux à **Gourgeon** : sur RDV (coordonnées ci-dessus),
- à la permanence à Vesoul tous les mercredis après-midi : sur RDV (coordonnées ci-dessus),
- au CAUE de Haute-Saône à Vesoul en présence d'un architecte les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis après-midi de chaque mois : sur RDV à prendre au CAUE au 03 84 96 97 77.

• Pour connaître l'actualité de l'espace Info Energie :

Visite de sites, conférences, animations, tenues de stand.....: www.adera.asso.fr

> Fleurissement

Cette année encore, la commune est inscrite au concours départemental des villes et villages fleuris, même si en 2011, un mauvais départ de saison et l'interdiction d'arroser par Monsieur le Préfet, nous a fait reculer dans le classement.

Les bénévoles se sont fait rares et discrets pour le repiquage des plants. Ceux qui ont aidé nos employés communaux, Dominique et Bruno, et l'adjointe Janine CAILLAUD, par un temps maussade il est vrai, sont chaleureusement remerciés pour leur aide précieuse, et en particulier Jeannot PERROT, ancien employé communal et aujourd'hui conseiller municipal, qui a accompagné ses anciens collègues dans leur tâche tout au long de la journée. Par contre, nous remercions particulièrement les enfants fréquentant « les Francas » qui se sont impliqués avec entrain dans le repiquage des plants, sous le regard vigilant de leur animateur.



RECETTES D'EXPLOITATION

Intitulé Voté % Produits des services 19 000,00 40,03% Opérations d'ordre entre sections 630,00 1,33% Résultats reportés (Année N-1) 27 834,00 58,64% Total 47 464,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Voté	%
Virement de section Fonctionnement	32 784,00	48,05%
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	10 979,00	16,09%
Résultats reportés (Année N-1)	24 459,00	35,85%
Total	68 222,00	

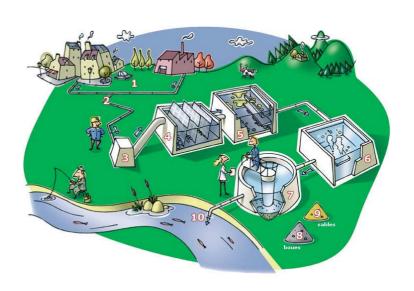
DEPENSES D'EXPLOITATION

Intitulé	Voté	%
Charges à caractère général	3 500,00	7,37%
Dépenses imprévues	200,00	0,42%
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	10 980,00	23,13%
Virement à section Investissement	32 784,00	69,07%
Total	47 464.00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Voté	%
Immobilisations incorporelles	15 000,00	21,99%
Immobilisations en cours	48 592,00	71,23%
Dépenses Imprévues	4 000,00	5,86%
Opérations d'ordre entre sections	630,00	0,92%
Total	68 222,00	·





Budget Assainissement 2012 ...

RECETTES D'EXPLOITATION

Intitulé	Voté	%
Vente de produits/Travaux	488,00	0,66%
Produits des services	21 000,00	28,35%
Subventions d'exploitation	3 000,00	4,05%
Opérations d'ordre entre sections	211,00	0,28%
Résultats reportés (Année N-1)	49 381,00	66,66%
Total	74 080,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Voté	%
Virement de section Fonctionnement	41 623,00	62,82%
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	14 294,00	21,57%
Résultats reportés (Année N-1)	10 342,00	15,61%
Total	66 259,00	

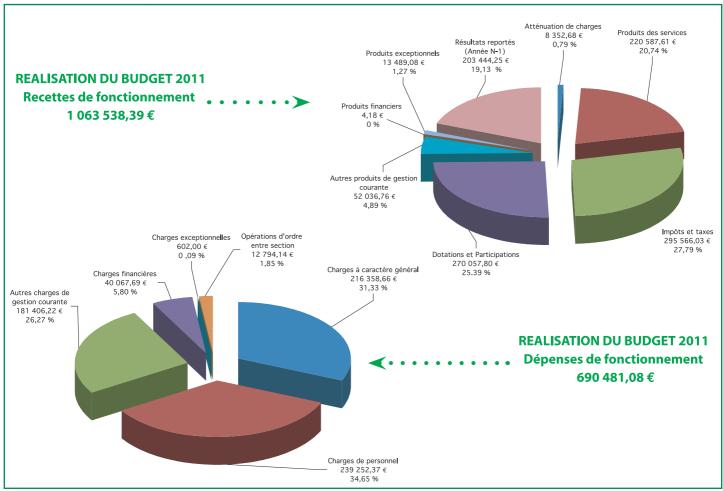
DEPENSES D'EXPLOITATION

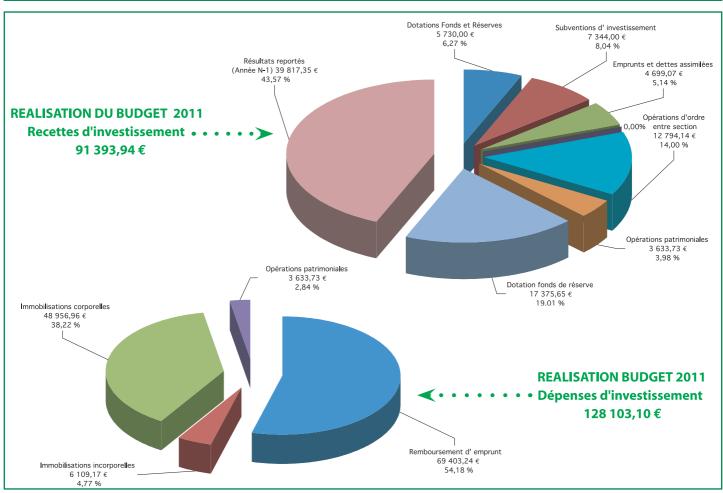
Intitulé	Voté	%
Charges à caractère général	10 500,00	14,17%
Autres charges de gestion	4 000,00	5,40%
Charges financières	2 462,00	3,32%
Dépenses imprévues	1 200,00	1,62%
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	14 295,00	19,30%
Virement à section Investissement	41 623,00	56,19%
Total	74 080,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

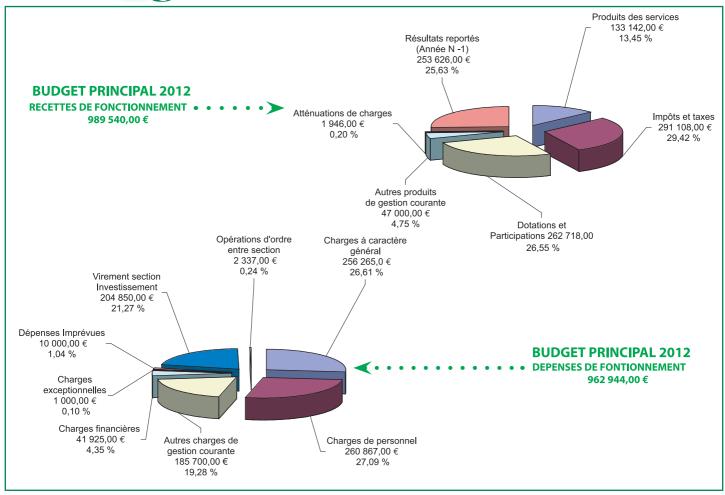
Intitulé	Voté	%
Immobilisations incorporelles	5 000,00	7,55%
Immobilisations en cours	52 440,00	79,14%
Remboursement d' emprunts	4 608,00	6,95%
Dépenses Imprévues	4 000,00	6,04%
Opérations d'ordre entre sections	211,00	0,32%
Total	66 259.00	

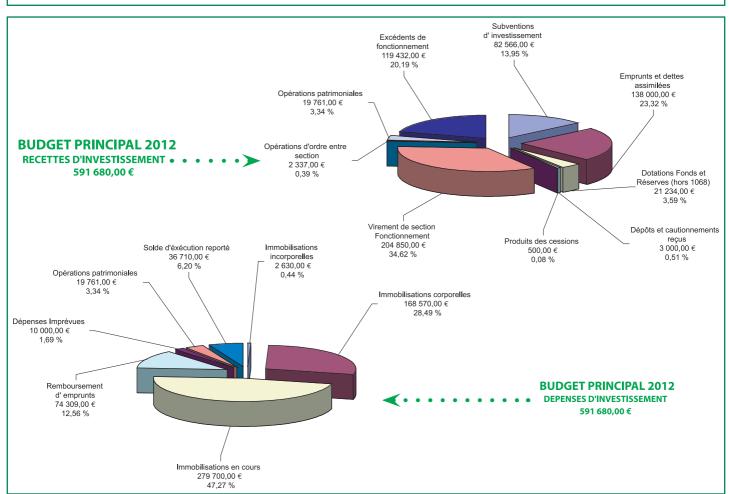
Budget 2011





Budget 2012





Animation et vie du village...

> Cérémonie du 08 mai ...

Toutes les générations de notre village, le CPI, les anciens combattants se sont rassemblés le 08 mai autour du monument aux morts pour commémorer l'armistice de la seconde guerre mondiale.

Après la lecture du message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense par Mme le Maire ; Paul Gustin et Alexis Jeanvoine de l'école primaire, ont lu le message du Président de l'Union Française des Anciens Combattants.





Puis la flamme de l'espoir du Souvenir Français a été déposée au monument par Emilie Choux. Enfin, après le dépôt de gerbes par Mme le Maire et le président des anciens combattants, le chant des partisans a été brillamment entonné par les enfants des écoles primaires. La présence des enfants, guidés par leurs professeurs, est toujours appréciée par les anciens combattants qui sont sensibilises à ces gestes forts qui permettent à ces jeunes d'être des acteurs du Souvenir.

> « Emplois jeunes » d'été

Comme chaque année la municipalité donne la possibilité à quelques jeunes du village d'occuper un emploi durant les mois d'été au sein de l'équipe des employés municipaux.

Quatre jeunes : Alexandre Correia, Fabien Dirand, Pierre Huot-Marchand et Pierre Laroche effectueront chacun 2 semaines de travail, en équipe avec les permanents, au profit de notre village (Entretien des espaces verts, entretien des locaux communaux, divers travaux dévolus aux employés municipaux, etc.....)

Cette formule, qui renforce les effectifs des employés municipaux durant les congés d'été, permet à ces jeunes « courageux » de découvrir le monde du travail avant leur majorité.

Animation et vie du village...suite

> Tournoi de tennis des jeunes ...

Une trentaine d'enfants et jeunes du tennis-club de Fontaine ont participé à un tournoi de tennis interne à la salle polyvalent le 09 juin 2012.

Catherine Tisserand, Pascal Manigré, Anthony Charton, David Courtois, les animateurs ou entraîneurs et d'autres bénévoles et parents ont pu apprécier les progrès réalisés par les uns et les autres.

Une petite restauration, style barbecue, avait été proposée le midi pour les sportifs et les parents accompagnateurs. Cette sympathique journée a démontré la vitalité de ce club de tennis « loisirs » (pour les non licenciés) et tennis « sportif » pour les licenciés, sous la responsabilité de Guy Daudey et Anthony Charton. Le club tennis compte actuellement une cinquante de membres.



> Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

La saison de chasse s'est terminée sur un bilan satisfaisant concernant le gros gibier, et un peu plus mitigé pour le petit gibier.

Le Président, Philippe SARRAZIN évoqua l'organisation de la prochaine saison de chasse, qui débutera le 9 septembre 2012.

Le prix des actions de chasse est fixé, à 130 € pour les petits gibiers, et 260 € pour le gros gibier.

A l'unanimité, les chasseurs ont approuvé les manifestations prévues pour la prochaine saison : La soirée du Nouvel An 2013 à la salle polyvalente, les dindes de Noël et le concours de pêche à l'étang communal.

- 2 membres sortants du conseil d'administration sont renouvelés (Lucien ULRICH et Sylvain MAESTRE),
- Philippe LAINE est désigné pour représenter l'ACCA de Fontaine à l'UGC départementale.

La médaille Fédérale pour 38 années de services a été remise au trésorier de l'ACCA, Jacky CHOLLEY. Toutes nos félicitations!



Animation et vie du Village...suite

> Amicale des Sapeurs Pompiers Volontaires

Lors d'une Assemblée générale de l'Amicale des pompiers volontaires, actifs et retraités du CPI de Fontaine-les-Luxeuil, réunie par le président Michel BIGEY le 6 Mai 2012 à la caserne, un nouveau BUREAU a été mis en place,

ainsi composé:



Président : Bernard HENRY Vice Président : Serge BROSSARD

Trésorier : Geoffroy COLIN Trésorier Adjoint : Caroline GROSJEAN

Secrétaire : Christophe MORAND Secrétaire adjoint : Quentin FARQUE

> Madame le Maire : Officier de la Légion d'honneur

La médaille d'officier de la Légion d'Honneur

décernée par le Président de la République à Mme Marie-Odile HAGEMANN, maire de Fontaine-les-Luxeuil, a été officiellement remise le 5 juillet 2012, par M. Marcel PARISOT, lui-même membre de la Légion d'honneur et beau-frère de la récipiendaire.

Madame HAGEMANN, dans son allocution, a souhaité associer à cette distinction tous les acteurs de sa vie sociale et politique, en particulier les adjoints et le conseil municipal de Fontaine, les employés communaux, les pompiers et les associations locales et départementales, ainsi que tous ses collègues élus de la Haute-Saône.



Merci à Pierre Renault, porte drapeau et Elisa Tisserand, tenant le coussin et la médaille.



➤ Aide et Assistance à Domicile (AAD)

Est une des premières structures privées locales agréée et certifiée en Franche-Comté.

Responsable de l'antenne de <u>Vesoul</u>:

Madame Lise DERAIN

> Agence de Vesoul : 98 Bd des Alliés 70000 VESOUL

Tél: 03 84 92 63 46 Fax: 03 84 78 10 68 Email: contact70@a-a-d.eu

Web: http://www.a-a-d.eu

« Etre au service de la personne dans tous les gestes du quotidien » "Nos prestations répondent aux besoins de toutes les personnes dépendantes (âgées, handicapées, accidentées, malades...) ou non.

Une présence occasionnelle ou régulière aux côtés de la personne... dans tous les gestes du quotidien

- · Aide à la toilette
- · Aide au lever, au coucher
- Aide aux repas
- · Travaux ménagers, petit entretien
- · Garde de jour ou de nuit
- Garde d'enfants
- Organisation des déplacements
- Promenade
- · Courses...

AAD intervient auprès des pathologies suivantes : Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques...

AAD s'occupe de tout!

· Services, assistance à la personne

Grâce à une prise en charge sur mesure et de qualité, réalisée par une équipe professionnelle, AAD apporte au quotidien toute l'aide nécessaire aux personnes.

· Prise en charge administrative

AAD effectue les démarches administratives : Sécurité Sociale, mutuelle, tiers payant, Conseil Général...

· Aides et incitations fiscales

Déduction fiscale selon la règlementation en vigueur. AAD vous conseille sur les aides dont vous êtes redevables.

· Règlements acceptés

CESU (Chèque Emploi Service Universel), Chèque bancaire, Espèces.

"Aider,
accompagner, écouter...
AAD, c'est l'assistance
à domicile au service
des Personnes."

> Relais de Services Publics (RSP) et Information Jeunesse (IJ) de la Communauté de Communes du Val de Semouse

Nous vous rappelons que ce service aux usagers, est en place depuis fin 2007 à St Loup sur Semouse, 3 rue de l'Abattoir. Les animatrices de cette structure sont capables de répondre à tous les problèmes que vous pouvez rencontrer avec pratiquement l'ensemble des services sociaux (Retraites, Assurance Maladie, Allocations Familiales, Pôle Emploi, Logements...), et de vous accompagner dans vos démarches.

Une permanence du RSP est assurée à la mairie de Fontaine-les-Luxeuil sur rendez-vous, les 2° et 4° vendredi du mois, de 14h à 16h.

(Appels à la mairie de Fontaine : 03 84 94 80 90 ou au RSP : 03 84 49 76 25)

Point d'accès au droit

Permanences gratuites et confidentielles :

- Information sur vos droits (conflits avec un voisin, surendettement, problème d'ordre familial...
- Orientation, vers une association, une administration, un conciliateur ou un médiateur...
- Aide dans vos démarches, administratives, juridiques......

Point d'accès au droit, situé à la Maison des Permanences 1, Place du 8 mai à Luxeuil-les-Bains. Contact téléphonique : 03 84 49 35 70 ou sur Internet : www.haute-saone.pref.gouv.fr



1) Incivilités, vandalisme et nuisances sonore:

Dès que revient l'été, des incivilités de tous genres se multiplient et nombreuses sont les personnes qui viennent se plaindre des nuisances de voisinage : aboiements de chiens, mobylettes qui passent et repassent bruyamment dans les rues, tard le soir et la nuit....

La commune elle-même déplore des saccages de platebandes fleuries (des traces de pneus en témoignent), des vols de bacs à plantes (école maternelle), des dégradations et détritus autour de la salle polyvalente (cannettes, mégots, papiers gras). Des jeunes gens de Fontaine ont également été interpellés sur le toit de la salle polyvalent par les gendarmes!

Tous ces comportements sont clairement réglementés et passibles d'amendes.

2) « Feux de jardin » : ATTENTION!

Si les feux de jardin étaient tolérés, sous certaines conditions, énoncées dans un arrêté préfectoral n° 63 du 31 juillet 1991, ceux-ci sont désormais totalement proscrits par la Loi, et notamment par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), près des habitations et leurs dépendances, les chantiers, les ateliers et usines. Le maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire est habilité à sanctionner ce type d'infraction par une contravention de 3° classe (amende de 450 €).



3) Information de la gendarmerie:

La gendarmerie a constaté une recrudescence des cambriolages. Ainsi, des consignes de « bon sens » permettront à chacun de se prémunir contre ces méfaits.

Pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolage, pensez à la règle des « 3 S » :

Sécuriser - Surveiller - Signaler

• <u>Sécuriser son habitation</u>:

- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres...),
- ne pas laisser d'argent liquide, de bijoux ou des clés de voiture facilement accessibles,
- ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes, même pour une absence de courte durée,
- ne pas laisser entrer chez soi des inconnus,
- éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boite aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique,....)
- ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs,
- entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile,
- bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie.
- Surveiller l'environnement proche :
- demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à votre domicile,
- signaler ses dates d'absence prolongée à la brigade de gendarmerie. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

• Signaler toute présence suspecte :

- signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation),
- donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc....)



4) Distribution du courrier

Vous avez constaté depuis plusieurs mois un décalage dans les horaires de distribution du courrier par la poste. Cette distribution plus tardive du courrier est due à une réorganisation des services postaux.

5) Rando-guide édité par la Communauté de communes du Val de Semouse :

- Circuits pédestres, VTT, cyclotourisme sur les secteurs d'Aillevillers, Ainvelle, Corbenay, Fougerolles, St-Loup sur Semouse;
- A Fontaine-les-Luxeuil (2 circuits pédestres : la découverte de Fontaine et le sentier Saint Pancrace) !

Documents détaillés à votre disposition au secrétariat de mairie de Fontaine.

6) Ramassage des encombrants:

La municipalité de Fontaine-les-Luxeuil vous propose un ramassage des encombrants le **25 septembre 2012**. Nous vous demandons de sortir, pour cette date, les objets à évacuer sur le trottoir devant votre habitation.

Le Prieuré et les Seigneurs de Saint-Loup (Suite)

A défaut d'incursions armées et de vols, les Seigneurs de Saint-Loup employèrent d'autres moyens pour se retourner contre le Prieur. Ainsi levèrent-ils les tailles (impôts prélevés sur les roturiers, parce qu'ils ne pratiquaient par le métier des armes) à Fontaine, Mailleroncourt et Betoncourt où seul le Roi et le Prieur avaient le droit de le faire. Ils agissent de même pour les amendes et les dimes appelées « tierces » en charme de Corbenay. Les gens de Saint-Loup vinrent y labourer sans permission et sans verser de rente au Prieur.

Ils coupèrent aussi du bois, firent paître et cueillir des glands dans les forêts du Prieur. Ils osèrent encore pécher en amont de la rivière d'Augronne qui était bien du Prieur.

Les mêmes désordres devaient se produire une quinzaine d'années car Jean de Saint-Loup, fils d'Othenin devait s'adjoindre à ses devanciers avec autant d'ardeur, sinon plus.

En 1308, le Prieuré de Fontaine constituait une seigneurie assez considérable et, comme il fallait s'y attendre, ses propriétaires attiraient les convoitises.

Que firent alors les moines de Fontaine pour se défendre contre toutes les incursions et toutes ces rapines ?

Une lettre datée du 27 septembre 1307 nous apprend que sur leurs plaintes, le Roi de France, Philippe le Bel, après avoir envoyé Guillaume de Noharet, un légiste à son service, contre Hugues, fit comparaître Othenin de Saint-Loup à Coiffy-le-haut en présence de Thiébaud de Faucogney, abbé de Luxeuil, du frère Etienne, (sans doute la victime) et du Prieur de Fontaine Pierre De Larians qui sera excommunié en mars 1313 sans que nous en sachions la raison.

Othenin et Hugues furent condamnés à rendre tout ce qu'ils avaient pris depuis 1300 et à verser aux sujets lésés de l'abbaye de Luxeuil une somme de 700 livres. Au cas où ils ne se soumettraient pas à ce verdict, ils seraient tenus à une amende de 1000 pièces d'argent à répartir par moitié au Roi et moitié à Luxeuil.

Pour s'arranger enfin, un accord fut conclu en 1313 entre l'abbé de Luxeuil, le Prieur de Fontaine et les Seigneurs de Saint-Loup, Othevin et Jean.

Les archives de la Haute-Saône en conservent une copie. Il sera intéressant d'y jeter un coup d'œil et de voir ce qui avait été décidé entre eux...

(A suivre) Abbé Jean-Baptiste Noël

